Burundi : prolongation de la date limite de dépôts de candidature aux législatives

@rib News, 21/06/2010 - Dâ€™aprÃ¨s XinhuaLe prÃ©sident de la Commission Ã©lectorale nationale indÃ©pendante (CENI) prolonge la date limite de dÃ©pÃ´ts de candidatures aux lÃ©gislatives du 23 juillet 2010, pour lâ€™Ã©lection des dÃ©putÃ©s au suffrage universel direct.Dans une communication que M. Pierre Claver Ndayicariye a faite ce soir du 21 juin 2010 sur la radio nationale, la date de dÃ©pÃ´ts de candidatures qui Ã©tait prÃ©vue au dÃ©part pour le 23 juin 2010 est prolongÃ©e jusqu'au 27 juin 2010 Ã 14 heures.
Câ€™est pour rÃ©pondre Ã la Â«Â demande de quelques formations politiques non encore prÃªtes pour rassembler les dossiers et sur demande de quelques partenaires qui suivent et accompagnent le processus Ã©lectoral du BurundiÂ Â», a indiquÃ© le prÃ©sident de la CENI.Cette prolongation concerne Ã©galement le dÃ©pÃ´t des insignes des partis et des candidats indÃ©pendants qui dÃ©sirent faire la compÃ©tition lors de ces lÃ©gislatives.Par contre, le dÃ©pÃ´t de candidatures et dâ€™insignes pour les Ã©lections sÃ©natoriales du 28 juillet 2010 reste inchangÃ©. Cette Ã©lection doit se faire au suffrage indirect, les sÃ©nateurs Ã©tant Ã©lus par les conseillers communaux issus dont lâ€™Ã©lection, le 24 mai dernier, est aujourdâ€™hui contestée par la grande majoritÃ© de la classe politique.La date limite, a dit le prÃ©sident de la CENI, reste celle du 28 juin 2010 et le dÃ©pÃ´t se fera au siÃ¨ge de la CENI. NdlRÂ : Voir le "Calendrier dÃ©finitif" initialement annoncÃ© par la CENI pour les Ã©lections de 2010